

Délibération

Réunion du comité du 9 février 2017

Délibération n°2017-07

Election de la commission d'appel d'offres du Pôle métropolitain

Date de la convocation : 3 février 2017

Nombre de membres du Comité Syndical : 113

Nombre de Conseillers en exercice : 113

Présidente de séance : Johanna ROLLAND

Présents 57 : Bertrand AFFILE, Gérard ALLARD, Gaëlle BENIZE, Laure BESLIER, Joseph BEZIER, Christian BIGUET, Benoît BLINEAU, Pascal BOLO, Eric BUQUEN, Jocelyn BUREAU, Michel CAILLAUD, Alain CHAUVEAU, Mahel COPPEY, Christian COUTURIER, Serge DAVID, Marc DENIS, Gérard DRENO, Dominique DUCLOS, Philippe EUZENAT, Jacques GARREAU, Joël GEFFROY, Frédéric GREGOIRE, Laurence GUILLEMIN, Pierre HAY, Franck HERVY, Pierre JOUTARD, André KLEIN, Claude LABARRE, Julie LAERNOES, André LANCIEN, Dominique LE BERRE, Sylvain LEFEUVRE, Jean-Claude LEMASSON, Patrice LERAY, Michel LUCAS, Pascal MARTIN, David MARTINEAU, Benjamin MAUDUIT, Marie-Hélène MONTFORT, Rémy NICOLEAU, Nicolas OUDAERT, François OUVRARD, Joseph PARPAILLON, Mireille PERNOT, Pascal PRAS, Éric PROVOST, Thomas QUERO, Alain ROBERT, Annie ROCHEREAU-PRAUD, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, Alain ROYER, David SAMZUN, Aymeric SÉASSAU, André SOBCZAK, Yannick THOBY, Alain VEY.

Absents et représentés 15 : Christian BRUN donne pouvoir à André KLEIN, Jean-Michel BUF donne pouvoir à Gérard DRENO, Sylvie CAUCHIE donne pouvoir à Franck HERVY, Pascale CHIRON donne pouvoir à Julie LAERNOES, Jacques DALIBERT donne pouvoir à Yannick THOBY, Yves DAUVE donne pouvoir à Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT donne pouvoir à François OUVRARD, Monique MAISONNEUVE donne pouvoir à Joseph PARPAILLON, Dominique MANACH donne pouvoir à Christian BIGUET, Jean-Paul NAUD donne pouvoir à Claude LABARRE, Jean-Paul NICOLAS donne pouvoir à Pascal MARTIN, Jean-François RICARD donne pouvoir à Nicolas OUDAERT, Claudine SACHOT donne pouvoir à Rémy NICOLEAU, Jean-Louis THAUVIN donne pouvoir à Joël GEFFROY, Pierre THOMERE donne pouvoir à Marie-Hélène MONTFORT.

Absents et excusés 41 : Jean-Guy ALIX, Rodolphe AMAILLAND, Martin ARNOUT, Marie-Annick BENATRE, Jean Luc BESNIER, Cécile BIR, François CHENEAU, Claudine CHEVALLEREAU, Christophe COTTA, Elisabeth CRUAUD, Laurianne DENIAUD, Edouard DEUX, Véronique DUBETTIER-GRENIER, François FEDINI, Laurence GARNIER, Valérie GAUTIER, Marie-Cécile GESSANT, Jacques GILLAIZEAU, Hervé GRELARD, Joël GUERRIAU, Pascale HAMEAU, Jean Yves HENRY, Yannick JIMENEZ, Patrick LAMIABLE, Jean-Jacques LUMEAU, Catherine LUNGART, Alain MANARA, Isabelle MERAND, Alain MICHELOT, Benjamin MORIVAL, Serge MOUNIER, Barbara NOURRY, Louis OUISSE, Jean-Claude PELLETEUR, David PELON, Henri PIQUET, Ghislaine RODRIGUEZ, Jean-Louis ROGER, Thierry RYO, Roger VEILLAUD, Marcel VERGER.

Délibération

Réunion du comité du 4 juillet 2014

Délibération n°2014-07

Election de la commission d'appel d'offres du Pôle métropolitain

Johanna ROLLAND, Présidente de séance

Exposé

Par arrêté du Préfet en date du 22 décembre 2016 portant création de la communauté de communes « Estuaire et Sillon » (CCES) issue de la fusion des communautés de communes de Cœur d'Estuaire et Loire et Sillon et notamment son article 12, celle-ci s'est substituée aux communautés de communes au sein du Pôle métropolitain,

Considérant dès lors qu'il est nécessaire d'élire une nouvelle commission d'appel d'offres intégrant les représentants de cette nouvelle communauté de communes,

En application de l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales, il vous est proposé de constituer une commission d'appel d'offres composée :

- de l'autorité habilitée à signer les marchés publics concernés, soit la Présidente du Pôle métropolitain ou son représentant désigné par arrêté
- de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste

La commission d'appel d'offre du pôle métropolitain est donc composée de 5 titulaires et 5 suppléants dont la désignation relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Il est rappelé que peuvent assister, en outre, aux réunions des commissions d'appel d'offres avec voix consultative :

- le comptable du syndicat,
- le représentant du ministre chargé de la concurrence,
- des personnalités ou un ou plusieurs agents du syndicat désignés par le président de la commission d'appel d'offres en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet des marchés publics.

Sauf, si le comité syndical en décide autrement pour une consultation donnée, cette commission sera compétente pour l'ensemble des procédures de passation des marchés instituées pour lesquelles l'intervention d'une commission ou d'un jury est requise par les règles de la commande publique.

La liste candidate à l'élection des membres de la CAO est la suivante :

Membres titulaires	Membres suppléants
Yvon LERAT	Sylvain LEFEUVRE
Martin ARNOUT	Sylvie CAUCHIE
Rémy NICOLEAU	Jacques DALIBERT
Gérard DRENO	Jean-François RICARD
Pascal PRAS	Dominique DUCLOS

Délibération

Réunion du comité du 4 juillet 2014

Délibération n°2014-07

Election de la commission d'appel d'offres du Pôle métropolitain

La liste candidate ayant obtenue la majorité absolue est déclarée élue.

Le comité, dûment convoqué, délibère et :

- décide de constituer une commission d'appel d'offres (CAO) ayant compétence pour tous les marchés passés par le pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire ou ses mandataires nécessitant le recours à une CAO, sauf lorsque le comité en décide autrement.
- dit que les élus qui en seront membres siégeront dans toutes les commissions ou jurys prévus par les règles de la commande publique et composés par référence à la commission d'appel d'offres instituée à l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales, sauf si le comité syndical en décide autrement.
- après avoir procédé à un vote à bulletins secret, sont élus :

Membres titulaires	Membres suppléants
Yvon LERAT	Sylvain LEFEUVRE
Martin ARNOUT	Sylvie CAUCHIE
Rémy NICOLEAU	Jacques DALIBERT
Gérard DRENO	Jean-François RICARD
Pascal PRAS	Dominique DUCLOS

- Autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions pour assurer l'exécution de la présente délibération.

A L'UNANIMITE

Nantes, le 09 février 2017



A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. Rolland".

Johanna ROLLAND
Présidente du Pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire